Image not found or type unknown

fin de travaux de cuicsine

Par **nat65**, le **08/10/2009** à **09:41**

Bonjour,
J 'ai fait installée une cuisine en juillet 2008, par Mobalpa, Il y a eu plein de probleme, le commerciale a pris des mauvaises cotes, la plaques de cuisson est arrivée cassé, meubles non monté dans l'alignement, le four la résistance a claqué lors de la troisieme utilisation ... et au mois de septembre 2009 le responsable est enfin venu voir si tout etait correcte !!:
nous lui avons dit qu'il etait temps de le voir, est que le solde de 612 euros, serait payé lorsque nous serons prèt, c'eest pour notre patience !!
premiere question : Est ce obligatoire de la part du cuisiniste de faire un bon de fin de travaux ? somme nous obligés de le valider ?
Seconde question : avons nous un délai pour payer de solde ?
Merci aux réponses que vous pourrez m'apporter.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés